

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2005 à 20 Heures 30

Sous la présidence du Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mmes Lasbouygues Josette et Bord Ariette, siège et délibère :

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion avec la Sogexfo du 23 novembre 2004 concernant le Plan Local d'Urbanisme. Afin de déterminer les zones susceptibles d'être constructibles, le Conseil Municipal décide d'inviter les propriétaires par zone.

Mr le Maire donne le coût de l'ouverture de certains chemins ruraux qui s'élève à 1371.81 euros TTC.

Mr le Maire signale que la fosse septique de l'appartement mairie a été vidangée.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention sera demandée par les écoles primaires pour un voyage à la neige.

Il signale également que le lave vaisselle a eu un problème électrique lors de son utilisation.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'enfouissement des réseaux, un devis a été établi par la fédération départementale d'électricité du Lot pour un montant de 48 259 euros TTC.
Le Conseil Municipal décide de demander la DGE des Communes.

Suite à la demande formulée par un habitant de Pech Caussen, le Conseil Municipal donne l'autorisation de mettre des pots de fleurs en bordure de la voie publique.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2005 à 20 Heures 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, siège et délibère

Suite aux différentes concertations avec les propriétaires susceptibles d'être en zone à urbaniser, le Conseil Municipal définit celles-ci sur la carte en vu de la présentation lors de la réunion du 01 mars 2005 avec Mlle Caroline Thau du Cabinet SOGEXFO.

Mr le Maire donne le compte rendu suite à la visite de la voirie communale avec les délégués.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les souches des saules coupés à la Planque ont été arrachées avec la pelle de la Communauté de Communes de Montcuq.

Le pont de la Planque a été endommagé par celle-ci.

Suite à cet incident, il est prévu la réouverture du chemin de Lapeyrière.

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de prendre un arrêté pour interdire la circulation aux véhicules de plus de 3 T 500.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un problème au niveau des cantines scolaires de Bagat en Quercy et St Daunes qui ne sont pas aux normes d'hygiène.

Les repas vont être préparés par le CEG et servis dans la salle communale de Bagat en Quercy dans l'attente d'une mise aux normes.

Vu que la commune de Bagat en Quercy est obligée de réserver sa salle à la cantine scolaire du regroupement pédagogique St Daunes, Bagat en Quercy et St-Pantaléon, le Conseil Municipal décide de louer la sienne aux habitants et associations de cette commune aux mêmes conditions que ses administrés.

Le Conseil Municipal décide l'élitage des arbres courant Mars.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Zupantic se propose de tailler des arbres.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que des manœuvres militaires auront lieu sur la commune du 07 au 09 mars 2005.

Mr le Maire donne lecture du Compte administratif 2004.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2005 à 20 Heures 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Bach Pierre et Mme Guerrier Ingrid, excusés, siège et délibère :

Mr le Maire donne lecture des différents devis pour la réfection du plafond de la Salle des Fêtes.

SARL Delmas	2 750.99 TTC et Electricité 825.24 TTC
Devilliers Denis	3 999.90 TTC
Lalabarde Alain	3 857.82 TTC
Nouet	3 019.09 TTC
Dablanc	3 820.79 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Delmas en incluant la modification de l'éclairage.

En vue de l'élaboration du budget primitif 2005, le Conseil Municipal réfléchit aux différents investissements.

Le Conseil Municipal accepte l'abandon parcellaire des terrains G 842 et G 844 d'une superficie de 36 ça par Mme Jalbert Martine Michèle épouse Astoul pour rectification de l'intersection de la voie communale n° 101 et la rue de l'église.

Suite à la demande formulée par la Communauté de Communes de Montcuq, le Conseil Municipal mentionne qu'il n'y a aucun problème concernant les travaux voiries effectués en 2004 par l'entreprise Glinel.

Le Conseil Municipal effectue le récapitulatif des panneaux de lieudits manquants sur la commune.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien photocopieur est hors d'usage. Celui-ci ne fait plus de copies correctement.

Le Conseil Municipal décide une nouvelle battue aux pigeons le 23 et 24 Avril 2005.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion du Conseil Communautaire aura lieu à Belmontet le 23 mars 2005.

Pour le Plan Local d'Urbanisme, Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du 02 mars 2005.

Après consultation de la carte préparatoire, plusieurs modifications sont à apporter.

- Modifier les zones sièges agricoles
- Suppression de la zone bâtie à Pech Caussen
- Modifier le schéma de la zone à Lagarrigue
- Enlever la zone de Barreau
- Si possibilité mettre toutes les zones en 1 AU
- Rajouter une parcelle au Cruzoul.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2005 à 20 Heures 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal siège et délibère

Mr le Maire donne les taux des différentes taxes appliquées pour la commune de St Pantaléon en 2004.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter toutes les taxes de 2% pour 2005 soit :

- Taxe Habitation 1.58%
- Taxe Foncière Bâtie 2.14%
- Taxe Foncière non Bâtie 22.73 %
- Taxe Professionnelle 2.16%

Concernant le Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal établit la liste des différents biens sur la commune.

- Petit Patrimoine
- Patrimoine Bâti
- Les Granges
- Les Ruines

Dans l'étude du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal décide par 6 voix contre 5 d'inclure un terrain à Lagarrigue.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2005 à 21 Heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Lacroix Georges, excusé, siège et délibère :

Mr le Président donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2004 pour la commune qui s'établit comme suit :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Dépenses	56451.80
	Recettes	84269.12
	Report 2003	126873.01

Résultat de Clôture **154 690.33**

<u>Section d'Investissement :</u>	Dépenses	16066.39
	Recettes	2581.22
	Report 2003	16404.69

Restes à Réaliser Dépenses 10396.00

Résultat de Clôture **- 7 476.48**

RESULTAT DEFINITIF 2004 **147 213.85**

Mr le Président donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2004 pour le Pallulos qui s'établit comme suit :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Dépenses	798.59
	Recettes	3 771.59

Résultat de Clôture **2 973.00**

<u>Section d'Investissement :</u>	Dépenses	2550.14
	Recettes	3 681.70
	Report 2003	8066.50

Résultat de Clôture **- 6 934.94**

RESULTAT DEFINITIF 2004 **-3961.94**

Approuvé à l'unanimité.

Après avoir entendu le Compte Administratif 2004, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 154 690.33 pour la commune, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Couverture besoin de financement Investissement	7 476.48
- Sur excédent de Fonctionnement	147213.85

Après avoir entendu le Compte Administratif 2004, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2 973.00 pour le Pallulos, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Couverture besoin de financement Investissement	2973.00
---	---------

Après consultation, le Conseil Municipal décide de prévoir 255.00 euros au budget 2005 sur le compte SIAC débroussaillage.

Mr le Maire donne lecture du budget primitif 2005 pour la commune qui s'élève à 231 316 euros en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement et à 145 456 euros pour la section d'investissement.

Pour le budget Pallulos, il s'élève à 7 201 euros en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 9 784 euros pour la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le regroupement pédagogique de Bagat en Quercy, St Daunes et St Pantaléon souhaiterait la construction d'une école neuve.

Le Conseil Municipal, après consultation, trouve le projet intéressant.

Les délégués du Syndicat d'assainissement des cours d'eau donne le compte rendu de la réunion :

- augmentation de 30% du prix de journée
- embauche de personnel
- problème écluse de Birou

Mr le Maire donne lecture des différents courriers reçus de la Préfecture concernant la prévention et alertes canicule, crue, grand froid et distribution d'iode.

DETAIL DU BUDGET PRIMITIF 2005

Vue d'ensemble de la Section de Fonctionnement

RECETTES

PRODUITS DES SERVICES	200.00
IMPOTS ET TAXES	13 087.00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	54 016.00
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6 380.00
ATTENUATION DE CHARGES	10 000.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	420.00
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	147 213.00
TOTAL GENERAL	231 316.00

DEPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERALE	30 253.00
CHARGES DE PERSONNEL	24 065.00
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	78 150.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	300.00
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	98 548.00
TOTAL GENERAL	231 316.00

DETAIL SUR QUELQUES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à Caractère Général (Principales)

EAU ET ASSAINISSEMENT	1 000.00
ENERGIE ET ELECTRICITE	5 000.00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	600.00
ENTRETIENS BATIMENTS	14 525.00
ENTRETIEN VOIRIES	1 956.00
ENTRETIEN AUTRES BIENS MLOBIERS	70.00
MAINTENANCE	1 500.00
PRIME D ASSURANCE	1 242.00
DOCUMENTATION GENERALE	250.00
TAXE FONCIERE	370.00

Participations et Contingents

SERVICE INCENDIE	6 122.00
CHARGES INTERCOMMUNALES	8 925.00

Charges Intercommunales

PONTS INTERETS ET CAPITAL	1 700.00
SIAC DEBROUSSAILLAGE	255.00
SIVU DES ECOLES	6 550.00
SYNDIC ASST DES COURS D EAU	420.00

Vue d'Ensemble Section d'Investissement

ACQUISITION DE MATERIEL	2 091.00
VOIRIE	61 089.00
DISSIMULATION DES RESEAUX	20 000.00
SALLE DES FETES	4 000.00
PLAN LOCAL D URBANISME	7 966.00
ECLAIRAGE PUBLIC	49 010.00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTCUO

ST PANTALEON

Du 01.01.04 au 31.12.04

MAIN D ŒUVRE

Nature des Prestations	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Equipe Agents	54.50 jours	143.00	7 793.50

Total **7 793.50**

FOURNITURE DE MATERIAUX

Nature des Prestations	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Fournitures Deltour	2.00	306.54	469.53

Total **469.53**

ENGINS

Nature des Prestations	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Camion Benne	7.50 jours	48.78	365.85
Camion Ivéco	8.50 jours	21.34	181.39
Cylindre	7.00 jours	16.77	117.39
Débroussailleuse	4.00 jours	42.69	170.76
Niveleuse	4.50 jours	60.98	274.41
Pelle Mécanique	3.00 jours	99.09	297.27
Tracteur IH	1.50 jours	27.44	41.16
Véhicule Léger	5.00 jours	12.20	61.00

Total **1 509.23**

TOTAL GENERAL **9 772.26**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2005 à 21 HEURES

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Lasbouygues I, excusée, siège et délibère :

En vue de la réunion du 21 juin 2005, le Conseil Municipal réexamine le schéma provisoire des zones dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal établit une liste des bâtiments rénovables sur la commune, la modification de la zone située à Dussol et la zone de Verdayrou est à revoir.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion concernant les nouvelles dispositions relatives à la Participation de Voies et Réseaux.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de certificat d'urbanisme n° 46285005KL01 sur la parcelle n° 111 section G.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la construction d'une habitation. Cette réalisation permettrait l'installation d'un couple avec enfants. Ce qui favoriserait le maintien de la population et la pérennité du regroupement scolaire.

Ce terrain étant classé en 1 AU a dans le projet de zonage du Plan Local d'urbanisme.

Suite à la rencontre avec Mr le Président de la Communauté de Communes de Montcuq, la participation de celle-ci au SIVU des écoles passera de 8000 euros à 13657 euros.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture demandant l'adhésion de la commune de Saux au Syndicat Intercommunal d'AEP et d'Assainissement du Quercy Blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saux au Syndicat Intercommunal d'AEP et d'Assainissement du Quercy Blanc.

Il donne également lecture du courrier concernant le Syndicat Intercommunal d'AEP et d'Assainissement du Quercy Blanc :

- Modification des compétences optionnelles et création d'un Syndicat Intercommunal d'Assainissement à la carte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du SIAEP et d'assainissement du Quercy Blanc ci-dessus mentionnés
- de reprendre les droits et obligations liés aux compétences optionnelles exclues et de les transférer immédiatement au SI assainissement du Quercy Blanc

Ce syndicat intercommunal sera un syndicat à la carte dont la compétence est l'assainissement non collectif.

- d'approuver les statuts du SI d'assainissement non collectif qui associera les communes adhérents à ce syndicat
- de demander à Mr le Préfet du Lot de bien vouloir autoriser la création du SI d'assainissement du Quercy Blanc
- de désigner pour siéger au sein du comité syndical du SI d'assainissement du Quercy Blanc en qualité de délégués Mme Bord Ariette et Mr Lacroix Georges, délégués titulaires et Mmes Caballero Carmen et Lasbouygues Josette, délégués suppléants.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a une proposition pour l'ancien photocopieur de 200 euros par Mr Baussac.

La commande du lave vaisselle a été passée pour un coût de 1 649 euros HT.

Les travaux de rénovation du plafond et de l'électricité de la Salle des Fêtes sont terminés avec un supplément de 100 euros pour l'électricité.

Mr le Maire donne lecture des différents devis voiries des zones de Verdayrou et du Colombie.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec les Maires de St Daunes et de Bagat en Quercy et de délégués, ils ont rencontré les élus de St Pierre Lafeuille et Thégra en vue de la construction d'une école neuve.

Mr le Maire donne lecture du courrier relatif au projet de construction à Lagarrigue de la part d'un collectif.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2005 à 21 HEURES

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mrs Paraire A., Bach P. et Mme Lasbouygues J., siège et délibère :

La DDE du Lot et les Bâtiments de France étant absents à la réunion des personnes associés du 21 juin 2005, la société Sogexfo leur a envoyé les plans de zonage du Plan Local d'Urbanisme.

Mr le Maire rappelle que Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 23 avril 2003 de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme et qu'il faut approuver le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le projet d'aménagement et de développement durable est destiné à fixer les orientations qui serviront de cadre aux actions et aux opérations à venir sur la commune.

ORIENTATION GENERALE N° 1

Identifier et maintenir l'identité agricole du territoire

- Permettre la mise en valeur des potentialités agricoles
- Favoriser la reprise de l'activité agricole

ORIENTATION GENERALE N° 2

Préserver et valoriser les espaces naturels de la commune

- Identifier et préserver les espaces naturels de qualité
- Préserver les nombreux points de vue présents sur les crêtes de la commune
- Développer les aménagements touristique (type table d'orientation, repérage et aménagement des sentiers de randonnée...)

ORIENTATION GENERALE N° 3

Affirmer l'image de la commune en préservant l'organisation spatiale et la qualité architecturale des bâtiments identifiés

- Préserver le patrimoine architectural identifié sur la commune
- Permettre la densification des hameaux en harmonie avec l'implantation des bâtiments existants
- Permettre la création de nouveaux hameaux pouvant répondre ponctuellement au développement de l'habitat
- Respecter les implantations traditionnelles des bâtiments en limite de plateau
- Préserver les crêtes et les fonds de vallées de toute urbanisation Valoriser les entrées de bourgs notamment depuis le RD 653

ORIENTATION GENERALE N° 4

Accueillir de nouvelles populations et notamment favoriser l'accueil déjeunes ménages

- Diversifier l'offre en terrains à bâtir afin de répondre au mieux à la demande
- Dynamiser la croissance démographique par l'accueil de jeunes ménages

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte les orientations ci-dessus du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le Conseil Municipal revoit les zones en réduisant la surface.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a acheté 6 portes pour faire des tables pour un coût de 54 euros.

Mr le Maire signale que Mr Laniés Jacques a versé 40 euros pour location de vaisselle.

Le Conseil Municipal est informé que le jury pour les villes, villages et maisons fleuries doit passer le 29 juin 2005 à 08 heures 30.

Mr le Maire donne lecture du rapport du SYDED concernant le tri des ordures. Au niveau du Syndicat, celui-ci est mal fait.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu des impôts pour la révision de certaines valeurs locatives.

Une réunion des écoles doit avoir lieu le 29 juin 2005 à 21 heures.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'achat de chaises.

Sur Proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide d'acheter du bois pour la fabrication de bancs par l'employé communal.